

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 26 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	22

L'an deux mille cinq, le vingt six octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michèle - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. GASTAN François – - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. DIAZ Manuel - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - Mme BARRAL Hélène – M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel - - M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** M. SALASC Philippe - - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. DELFAU Gérard - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole

M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU  
M. Norbert SANCHEZ est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Date de convocation  
20 octobre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

**100-2005  
Création du syndicat de développement local du Cœur d'Hérault**

Monsieur Louis VILLARET, Président, explique que la Communauté de communes a délibéré en date du 18 juillet 2005 pour demander l'autorisation aux communes membres pour créer et adhérer au syndicat de développement local du Cœur d'Hérault sur la base de statuts modifiés comme ci-joint.

Il s'agissait d'opérer une modification plafonnant la participation au déficit des établissements consulaires.

La procédure de transfert de compétences a déjà été opérée entre les communes et la communauté de communes pour la représentation juridique au niveau du syndicat de développement local du Cœur d'Hérault

L'arrêté préfectoral pour cette nouvelle compétence de la communauté de communes est intervenu en date du 6 avril 2005.

Après saisine des communes en date du 22 juillet 2005, vu l'accord des communes (Aniane, Arboras, Campagnan, Gignac, Jonquières, Lagamas, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Le Pouget, Pouzols, St Bauzille de la Sylve, St Guiraud, St Jean de Fos, St Pargoire, St Paul et Valmalle, Tressan, Vendémian) et sans opposition déclarée, il est donc possible de créer le SYDEL du Cœur d'Hérault sur la base des statuts ci-joints.

Le Président propose donc d'adhérer au syndicat de développement local du Cœur d'Hérault sur la base de statuts ci-joint.

**Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'accepter la proposition ci-jointe de statuts du Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault,
- de donner son accord sur l'adhésion au Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault,
- de mandater le Président pour accomplir, en relation avec les Services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à la création du Syndicat de développement Local Cœur d'Hérault (SYDEL Cœur d'Hérault)

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET